UN AVION ANGLAIS de bombardement tombe dans une rue de Lincoln

Les quatre occupants sont tués

Londres, 20. — Un avion de bombardement de la base de Waddington a fait une chute dans une rue de Lincoln. Les quatre occupants ont été tués.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

Sans calomel — Et vous sauterez du lit le matin, "gonflé à bloc".

Votre foie devrait verser, chaque jour, au moins un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile arrive mal, vous ne digérez pas vos aliments, ils se putréfient. Vous vous sentez lourd. Vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS POUR LE FOIE ont le pouvoir d'assurer cet afflux de bile qui vous remettra à neuf. Végétales, douces, étonnantes pour activer la bile. Exigez les Petites Pilules Carters. Toutes pharmacies : Frs. 11.7¢

UN AVION ALLEMAND DE BOMBARDEMENT BAT UN RECORD DE VITESSE

Berlin, 20. — Un avion de bombardement « Junkers » a battu le record international de vitesse sur 1.000 kilomètres pour avions terrestres avec 2.000 kilos de charge avec une vitesse horaire de 517 kilomètres, contre 474 précédemment. Le record a été soumis pour homologation à la Fédération Aérienne Internationale. Il a été établi sur l'itinéraire Hessau-Zugsqitzze et retour.

Qui dit pâtisserie pense :

LEVURE ALSACIENNE alsa

Qui pense

LEVURE ALSACIENNE alsa CHIMIQUE

réussit sa pâtisserie

LE CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES FONCTIONNAIRES S'EST OUVERT HIER A PARIS

Paris, 20. — Ce matin s'est ouvert, au Centre Marcelin Berthelot, le Congrès annuel de la Fédération générale des fonctionnaires qui groupe 193 syndicats et 323.000 adhérents. Ce congrès doit se poursuivre demain et après-demain.

A l'ordre du jour, rapport moral, rapport financier, modifications aux statuts, orientation syndicale et enfin élection du bureau fédéral.

SIR SAMUEL HOARE SOUFFRE D'UN REFROIDISSEMENT

Londres, 20. — L'état de Sir Samuel Hoare, qui souffre d'un refroidissement, s'est grandement amélioré.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Cortège Historique de Merville

C'est le 10 Avril que se déroulera cette année le pittoresque Cortège Historique de MERVILLE qui attire toujours tant de monde.

Ne manquez pas cette intéressante distraction ; d'autant plus que le voyage ne vous coûtera pas cher.

La Société Nationale des Chemins de Fer Français délivrera, en effet, au départ des gares situées sur et dans le périmètre délimité par Bray-Dunes, Calais, Boulogne, Etaples, St-Pol, Arras, Douai, Lille et Tourcoing aux voyageurs qui se rendront à Merville le 10 Avril, des billets d'aller et retour spéciaux de 2e et 3e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix de 2 billets simples.

A titre d'exemple, un billet aller et retour 3e classe ne coûtera que : 17 fr. au départ de Lille.

Ces billets seront valables un jour seulement dans tous les trains du service régulier, à l'exclusion des trains rapides et des autorails. 9524.

LES DÉCRETS DALADIER

La présidence du Conseil a communiqué la liste suivante des décrets-lois qui paraîtront demain à l' « Officiel » :

Mesures militaires

1° Décret-loi accordant au Gouvernement le droit de rappeler sous les drapeaux les militaires de la disponibilité et des réserves.

2° Décret-loi portant augmentation des cadres de l'armée (officiers, sous-officiers) et création d'un goum.

3° Décret-loi portant dédoublement de la 6e région.

Mesures d'intensification de la production

4° Décret-loi accordant une priorité aux commandes intéressant la défense nationale.

5° Décret-loi concernant l'augmentation de la durée du travail et les tarifs des heures supplémentaires (ministère du Travail).

6° Décret-loi relatif à la convention collective des industries de l'aéronautique (ministère du travail).

7° Décret-loi concernant les offices publics départementaux de placement.

8° Décret-loi concernant le régime des avances.

9° Décret-loi concernant le renforcement des corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armements.

10. Décret-loi portant création d'une direction de la production et le rattachement au secrétariat général du ministère de la Défense nationale de la direction du contrôle des matériels de guerre.

11. Décret-loi concernant le rappel des personnels techniques et administratifs ayant appartenu au service des fabrications d'armement.

12° Décret-loi concernant l'augmentation des effectifs du personnel administratif de l'air.

Mesures diverses

13° Décret-loi relatif aux informations militaires.

14° Décret-loi relatif à l'organisation d'un service central d'action et d'information à la présidence du Conseil.

15° Décret-loi concernant les facilités d'expropriation pour les travaux de la défense passive.

16° Décret-loi concernant la réorganisation du service des forges.

Paris, 20. — Les ministres se sont réunis, cet après-midi, à 17 heures, en Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Les décrets Daladier

M. Ed. Daladier, président du Conseil, a soumis à la signature du président de la République, un groupe de décrets-lois comportant un ensemble de mesures destinées à renforcer les moyens et la sécurité de la défense nationale.

L'exposé de la situation internationale

M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, a fait au Conseil un exposé de la situation extérieure.

Les mesures financières

M. Paul Reynaud, ministre des Finances, a indiqué qu'il sera fait face à la majorité des dépenses de défense nationale par des économies résultant d'une réorganisation administrative : par une réduction des dépenses civiles et par des dispositions ayant pour effet d'accroître la production, conformément aux principes généraux de la politique du gouvernement, telle qu'elle a été définie au mois de novembre dernier.

La réorganisation administrative

Le ministre des Finances a soumis à la signature du président de la République plusieurs décrets pris sur la proposition du comité de réorganisation administrative.

Le nouveau régime administratif de Marseille

Le premier décret institue un nouveau régime administratif pour la ville de Marseille. Un administrateur municipal nommé pour six ans sera chargé d'exercer les pouvoirs de gestion et d'exécution. Ces pouvoirs s'étendront, notamment, à la révision des conventions qui lient actuellement la ville de Marseille avec ses concessionnaires et ses entrepreneurs et au réaménagement du statut des employés municipaux.

Pour l'avenir, les contrats intéressant la ville de Marseille seront passés par l'administrateur.

Le Conseil municipal sera présidé par un de ses membres qui prendra le titre de président du Conseil municipal.

Suppression d'Offices

Une deuxième série de décrets concerne les offices. Un décret supprime en principe les offices dont l'autonomie ne se justifie pas par des motifs impérieux.

D'autres décrets suppriment l'autonomie d'une 1re série d'offices : Office National des Combustibles Liquides ; Office National de la Propriété industrielle; Port autonome du Havre ; Port autonome de Bordeaux ; Ecole nationale des Ponts-et-Chaussées ; Ecole nationale supérieure des mines de Paris ; Ecole nationale des mines de St-Etienne ; Ecole techniqeu des mines de Douai ; Ecole technique des mines d'Alès ; Conservatoire national de musique et d'art dramatique ; Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts ; Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs ; Ecole nationale de la France d'outre-mer ; Institut de médecine vétérinaire exotique ; Institut national d'Agronomie Coloniale et Musée de la France d'outre-mer.

avec Essolube

LES KILOMÈTRES comptent moitié POUR LE MOTEUR

ROULER SOUS LE SIGNE ESSO... — c'est faire confiance à tous les produits ESSO et, en particulier, à Essolube, l'huile supérieure pour autos, et aux lubrifiants Esso, spécialement étudiés pour la graissage rationnel du châssis, de la boîte et du pont.

Profitez de votre vidange de Printemps pour adopter définitivement Essolube, l'huile *supérieure* pour autos. Le raffinage au solvant sélectif pratiqué dans la Raffinerie de Port-Jérôme (Seine-Inférieure) — la plus moderne d'Europe — donne à Essolube des qualités lubrifiantes exceptionnelles.

Au départ comme aux vitesses les plus élevées, Essolube assure un graissage parfait. Un moteur lubrifié régulièrement avec Essolube s'use deux fois moins vite.

EXIGEZ Essolube

L'HUILE *SUPÉRIEURE* POUR AUTOS

Limitation du recrutement des fonctionnaires

Un dernier décret fixe pour la fin de l'année 1939, des limitations au recrutement des fonctionnaires nouveaux. Ces limitations sont prescrites pour les administrations centrales de l'Etat pour les communes en mauvaise situation financière. Elles consistent en l'arrêt total du recrutement.

Deux décrets ont déjà été adoptés qui constituent les 1res étapes du plan de limitation du recrutement des fonctionnaires L'un interdit les créations d'emplois nouveaux. Le second s'oppose à ce que soient comblées les vacances existant depuis plus de six mois.

Le décret aujourd'hui adopté complète et achève la tâche commencée par les 2 premiers ; ses données essentielles sont les suivantes : **Le recrutement est suspendu de façon complète pendant un an, dans toutes les administrations centrales de l'Etat.** Il a semblé en effet qu'un meilleur aménagement de la répartition du travail, un contrôle plus strict des heures de présence, devaient suffire à compenser les insuffisances apparentes de personnel qui résulteront d'un arrêt total du recrutement.

Au contraire les services qui ont un contact permanent avec le public font l'objet de mesures plus nuancées. Pour beaucoup d'entre eux l'application des 2 premiers décrets a paru suffisante. **Pour d'autres, le décret a prévu qu'il ne serait pas pourvu aux vacances existant au 1er janvier 1939 et que les recrutements seraient limités pendant un an, à un certain pourcentage variable, suivant les services, des vacances nouvelles.**

En ce qui concerne les collectivités publiques et particulièrement les communes, il était nécessaire de distinguer suivant que leur situation financière était ou non défavorable. Pour les communes en bonne situation les deux premiers décrets étaient suffisants.

Pour d'autres le recrutement a été limité à 50% des vacances. Pour d'autres enfin dont la situation financière est particulièrement difficile, le recrutement a été totalement arrêté comme dans les administrations centrales de l'Etat.

Les suppressions d'Offices

Paris, 20. — M. Paul Reynaud a fait approuver, en conseil des ministres, les décrets supprimant quinze offices parmi lesquels l'Office des Combustibles liquides et réorganisant ceux qui subsistent. On sait, en effet, quels inconvénients et parfois quels abus ont accompagné la prolifération de ces organismes.

Actuellement, dix-huit milliards sont disséminés en dehors du budget général dans les budgets de soixante-cinq offices.

Cet état de choses ne permet ni au parlement, ni au pays, d'être exactement renseignés sur le volume total des dépenses publiques. Il rend impossible une appréciation d'ensemble de la situation financière de l'Etat.

En outre, l'autonomie accordée aux offices, entrave l'exercice du contrôle administratif et par là favorise le gaspillage des deniers publics. Sans doute, la formule des offices convient-elle à certain services à caractère industriel ou commercial nettement marqué. Mais on doit reconnaître qu'en de nombreux cas, elle a été adoptée pour des services purement administratifs, simplement parce qu'il était plus facile de juxtaposer un service nouveau à un service existant que des les intégrer l'un dans l'autre.

Ce n'était ainsi qu'une solution de paresse.

Le comité de réorganisation administrative s'est d'abord attaché à définir, d'une manière precise, les services susceptibles d'être légitimement constitués sous la forme d'offices. Cette étude la conduit à présenter une liste de 15 offices à supprimer. Cette liste n'est pas limitative.

Le décret concernant les offices contient une disposition nouvelle et importante : celle-ci tend, d'une manière très générale, à faire disparaître les spécialisations de recettes fiscales, qu'il s'agisse de recettes fiscales affectées à de offices ou à des services non dotés de l'autonomie financière.

L'affectation de recettes fiscales à une catégorie de dépenses déterminées est, en effet, une sérieuse source d'abus : lorsque les recettes croissent plus vite que les besoins, la services trop riches sont fatalement conduits à la prodigalité.

Le nouveau régime aboutira donc à restituer au Parlement son droit de contrôle, en fait aliéné, sur 3 milliards et demi de recettes et de dépenses annuelles.

Comme on voit, les réformes ainsi réalisées en rétablissant une entière clarté dans les comptes publics, répondent à la volonté arrêtée du Gouvernement de faire cesser tous les abus.

LA RÉGLEMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL

Paris, 20. — D'après des indications recueillies à l'issue du Conseil des ministres, le décret qui paraîtra demain et portera réglementation des heures de travail dans les usines travaillant pour la défense nationale, prévoierait la possibilité de porter jusqu'à 60 heures par semaine, selon les nécessités de la production, les heures de travail dans ces usines, qui étaient jusqu'à présent limitées à 45 heures.

— Quelle travailleuse votre femme... toujours à frotter !

— Elle ? N'en croyez rien ! Elle passe son temps à s'admirer dans son linge. En 20 minutes, sans qu'elle ait à frotter, le RELUISEUL JOHNSON transforme en miroir tous les linos, carrelages, terrazzolith, etc...

Le voyage à Londres du Président de la République

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le passage à Calais

C'est ce matin que le Président de la République, M. Albert Lebrun, accompagné de Mme Lebrun, se rendant en Angleterre, passeront par Calais.

L'arrivée du train présidentiel est prévue pour 11 h. 25, au quai d'embarquement de Calais-Maritime.

Le Président et sa suite n'auront que quelques centaines de mètres à parcourir avant de s'embarquer à bord du paquebot « Côte d'Azur », spécialement nolisé pour ce voyage.

Il n'y aura qu'une très courte présentation de personnalités au Président, on le sait.

Toutefois, une quinzaine de drapeaux de sociétés patriotiques et alliées et des délégations d'officiers et de sous-officiers de réserve seront admis sur le quai d'embarquement.

Les honneurs militaires seront rendus au chef de l'Etat par une compagnie du 110e R. I., le drapeau et la Musique du régiment.

A départ, le contre-torpilleur « Branle-Bas », amarré au quai Paul Devot, rendra aussi les honneurs.

L'équipage, rangé à la bande, saluera le chef de l'Etat de la sonnerie « Aux Champs », suivie des sept cris réglementaires de « Vive la République ! ».

Précisons encore que le paquebot « Côte d'Azur » sera escorté par le « Mogador », l' « Indomptable », le « Triomphant », le « Malin », de la 8e Division de contre-torpilleurs ; le « Fantasque », le « Terrible », l' « Audacieux », de la 10e Division de contre-torpilleurs de l'escadre de l'Atlantique, sous le commandement du contre-amiral Lacroix, commandant la 2e Escadre légère.

C'est à 11 h. 39 que le paquebot présidentiel sortira des jetées pour être salué sur rade de 21 coups de canon par les navires de l'escorte, auxquels se mêleront trois sections de cinq avions de la 34e Escadre aérienne.

L'escorte française sera relevée, à 12 h. 10, par une escorte britannique.

Le public pourra assister au départ du paquebot présidentiel le long du talus du Fort Risban, jusqu'à la naissance de la jetée Ouest et tout le long du quai Paul-Devot.

L'avant-port doit être vidé de tous bâtiments ou embarcations.

Toutes les embarcations (pêcheurs ou autres) seront garées dans le bassin du Paradis.

La porte du dit bassin sera fermée pendant l'horaire ci-dessous : le 21 mars, de 10 h. à 11 h. 30. Un officier du port se trouvera en permanence auprès de cette porte.

Hier, à midi, deux sous-marins français sont entrés au Bassin Carnot.

Il s'agit du « Rubis » et du « Turquoise ».

Les décorations florales

Dès ce matin, on va travailler activement à la décoration florale de l'embarcadère du Président.

A l'entrée de cet embarcadère, situé presque au pied du train présidentiel, sera édifié une sorte de portique orné de « Pheugx géants » avec, à sa base, deux massifs de géraniums, de plantes vertes et de fleurs diverses.

A gauche de l'embarcadère, au pied de la tribune réservée à la presse, sera installée une sorte de barrière magnifiquement fleurie.

Cette décoration florale est exécutée par M. Gouillart, aidé de M. Lefebvre.

Par ailleurs, un grand tapis rouge courra du train présidentiel à la passerelle, elle-même tendue d'andrinople.

Du wagon présidentiel à l'embarquement, M. Lebrun passera devant le front de troupe, le drapeau et la Musique du 110e R. I., qui rendront les honneurs.

Aux Ponts Vétillard

Le Commissariat spécial nous communique :

Aujourd'hui mardi 21 mars, à l'occasion du passage à Calais du Président de la République, les ponts Vétillart seront ouverts à partir de 11 h.

La circulation normale sera rétablie dès le départ du paquebot présidentiel.

Vendredi 24 mars, au retour du Président, les ponts Vétillart seront ouverts à partir de 12 h. 30, et la circulation sera rétablie dès le départ du train présidentiel.

M. ET Mme JEAN LEBRUN, AINSI QUE M. ET Mme FREYSSELINARD SONT INVITÉS AU PALAIS DE BUCKINGHAM

Londres, 20. — M. et Mme Jean Lebrun, fils et belle-fille du président de la République, et M. et Mme Freysselinard, gendre et fille du président, ont été invités au Palais de Buckingham, demain soir, où ils assisteront à la réception qui suivra le banquet offert par les souverains britanniques à M. et Mme A. Lebrun.

APRÈS LES ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

UNE INDUSTRIE QUI SE DÉFEND

Les Syndicats des Fabricants, Planteurs et Sécheurs de Chicorée, nous adressent le communiqué suivant :

« A propos du récent procès des fausses traites, qui révéla les importantes escroqueries d'un personnage sans aveu, il convient de signaler au grand public avec quelle fermeté toute l'industrie de la chicorée a su défendre sa juste renommée. Ce sont les fabricants eux-mêmes, en effet, qui ont porté plainte au Parquet, arrêtant net les malversations d'un triste individu ».

Voilà qui clôt — à l'honneur de toute une corporation — une de ces affaires que nous voyons malheureusement fleurir trop souvent à notre époque dans les professions les plus diverses. 9517

LES MINISTRES BELGES ONT TENU UN CONSEIL DE CABINET

IL A ÉTÉ DÉCIDÉ d'entreprendre des négociations pour l'envoi d'un ambassadeur à Burgos

Certaines mesures de précaution relatives au ravitaillement du pays ont été envisagées

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Un conseil de cabinet s'est tenu lundi soir, à Bruxelles. Les ministres ont décidé de négocier avec le gouvernement du général Franco en vue d'envoyer à Burgos un ambassadeur. La reconnaissance « de jure » de l'Espagne nationaliste est justifiée, dit-on, d'une part en raison de la situation diplomatique confuse du gouvernement de Madrid et, d'autre part, par le fait de la reconnaissance « de jure » décidée par le gouvernement luxembourgeois.

On sait, en effet, qu'en vertu de l'accord économique belgo-luxembourgeois, c'est la Belgique qui doit négocier toutes les transactions commerciales avec l'Espagne pour le compte du Grand-Duché. On devine les difficultés d'une situation aussi paradoxale.

Le Conseil a aussi entendu les exposés de M. Soudari, ministre des Affaires étrangères et du général Denis, ministre de la Défense nationale. A la suite de ces exposés, le Gouvernement a décidé de prendre certaines mesures de précaution, notamment en ce qui concerne le ravitaillement. Un comité restreint de trois ministres travaillera en contact étroit avec le comité permanent du ravitaillement. On ne se dissimule pas, en effet, que si un conflit général éclatait en Europe, même si la Belgique en était exclue, son ravitaillement deviendra difficile.

En ce qui concerne la date des élections, on avait songé à l'avancer de huit jours. Le Conseil a constaté que cette décision était difficilement réalisable. Il y avait un obstacle juridique. En effet, la loi électorale fixe un délai minimum de 28 jours entre la dissolution et l'élection. Le Gouvernement a considéré que la situation internationale n'était pas grave à ce point qu'elle puisse justifier un accroc à la loi.

D'autre part, les ministres ont été unanimes à déclarer qu'avancer la date risquait d'alarmer la population.

UN CHEF DE TRAIN, originaire d'Oye-Plage, est trouvé sur la voie près de Senlis

Dans des circonstances qui n'ont pu être établies jusqu'ici, il est tombé d'un autorail et a été mortellement blessé

Senlis, 20. — A l'arrivée, hier soir, à 22 h. 35, en gare de Crépy-en-Valois, le machiniste de l'autorail Paris-Laon-Saint-Erme s'est aperçu que le chef de train, M. Auguste Boulanger, ne le 3 août 1896, à **Oye-Plage** (Pas-de-Calais), appartenant au dépôt de Paris-Nord, avait disparu. Des recherches furent effectuées et on le découvrit, mortellement blessé, sur la voie, entre Nanteuil-le-Haudouin et Plessis-Belleville, au kilomètre 43. Dans l'autorail se trouvaient deux militaires et on ignore par suite de quelles circonstances le chef de train a été trouvé sur la voie.

VIOLENTS SÉISMES au centre du Japon et à Kiou-Siou

Tokio, 20. — De violents seismes se sont fait sentir aujourd'hui à midi dans le centre du Japon et dans l'île de Kiou-Siou. Les secousses qui ont été très violentes, notamment dans les préfectures de Miyazaki, Oita, Kumaoto et Kochi, ont provoqué une certaine panique dans la population. Un grand nombre de cheminées et des quantités de câbles et de poteaux télégraphiques et téléphoniques ont été arrachés.

Eau des Carmes Boyer

facilite la digestion

Rhume de cerveau

Respirez librement, instantanément ! Quelques-unes de ces gouttes étonnantes dans chaque narine détachent les mucosités, réduisent l'enflure des muqueuses et apportent un soulagement bienvenu.

VA-TRO-NOL VICKS

L'ASSASSINAT DE MARIE-THÉRÈSE VALENTIN AU BEAUMARAIS

LE PARQUET DE MONS va se rendre sur les lieux pour la reconstitution du crime

Gaston Valentin, l'ouvrier phosphatier de Ciply, accusé de l'assassinat de sa fille Marie-Thérèse, a été renvoyé, ce matin, de la chambre du conseil du tribunal à l'annexe psychiatrique de la prison pour examen mental.

Le Parquet de Mons se rendra incessamment au Beau-Marais pour la reconstitution du crime. Sera-t-il accompagné de Valentin ? On ne le sait encore car, outre que Me Sinzot, le défenseur de l'accusé s'oppose à cette mesure, on se demande si la législation internationale sur la matière permet ainsi de transférer un inculpé dans un autre pays que celui de son origine où il a été arrêté.

LE « DISCOVERY II » REVIENT DE L'ANTARCTIQUE

Le Cap, 20. — Le navire d'exploration polaire « Discovery II » est arrivé au Cap, revenant de l'Antarctique, où la mission a découvert une nouvelle terre.

FUNÉRAILLES

Vous êtes prié d'assister aux convoi et service de

Monsieur Joseph VERHAEGHE

Retraité des P.T.T.

Titulaire de la Médaille Interalliée

décédé subitement le 19 Mars 1939, à l'âge de 50 ans, 145 ter avenue de Dunkerque, à Lille. Les obsèques auront lieu le mercredi 22 dudit mois en l'église de Bailleul, à 9 heures. Assemblée à l'église à 8 h. 45.

De la part de

Madame VERHAEGHE-BUDIN, son épouse ; Monsieur et Madame FORESTIER-VERHAEGHE ; Mademoiselle Jeanne VERHAEGHE, ses enfants, et toute la famille.

Cet avis tiendra lieu de faire part.

FUNÉRAILLES

Madame Gustave DURIEZ-HENNION, son épouse ;
Monsieur Roger DURIEZ ; Monsieur et Madame Gustave DURIEZ-OURY ; Monsieur et Madame Rémy DELEPLANQUE-DURIEZ, ses enfants ;
Mademoiselle Simone-Chantal DURIEZ ; Monsieur Jacques DELEPLANQUE ; Mademoiselle Annie DELEPLANQUE, ses petite-enfants ;
Monsieur et Madame Henry DURIEZ-DELEHELLE et leur famille ;
Monsieur et Madame Léon DURIEZ-PLANQUE ; Madame COLLETTE-DURIEZ et sa famille ; Monsieur Adolphe HENNION et sa famille ; Mademoiselle Antoinette HENNION ; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs ;
Les familles DURIEZ et HENNION,

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur

Gustave-Léon-Joseph DURIEZ

Officier d'Académie, Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier du Mérite Social, Médaille d'Or du dévouement

décédé à Seclin le 19 mars 1939, dans sa 69me année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

Les funérailles auront lieu le **Jeudi 23 courant, à 10 heures 30**, en la Collégiale Saint Piat, à Seclin, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière du dit lieu pour être inhumé dans le caveau de famille.

L'Assemblée à la maison mortuaire, 77, rue de l'Hospice, à 10 heures.

La famille recevra les condoléances à l'issue de la cérémonie religieuse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES, 25, rue de Lille, SECLIN. — Téléphone 73

2402

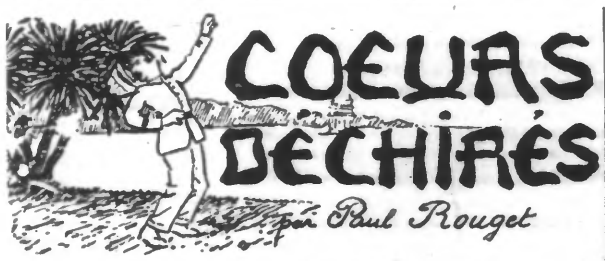

135

— Oui... quand elle prend le cher mignon dans ses bras, il rit aussitôt, et il paraît ravi.

— Vraiment, en remplaçant Anna par cette brave femme, je n'ai pas perdu mon temps.

— Je partage entièrement votre façon de penser, ma chère Gilberte. Mme Veriet s'acquitte de sa tâche de gouvernante avec un tact, une discrétion, un dévouement fort rares.

— A vous aussi, elle est sympathique, n'est-ce pas ?

— Beaucoup.

— Comme elle doit l'être à tous ceux qui la connaissent !

Et après un instant :

— C'est extraordinaire... Mme Veriet, pour Jacqueline, prévoit tout... Ma fille est-elle à l'ombre ?... aussitôt elle lui enlève son chapeau. L'allée offre-t-elle une partie ensoleillée qu'elles sont obligées de traverser ?... aussi vite elle le lui remet. Le soir, au moindre coup de vent, un fichu est jeté sur les épaules de l'enfant. Je n'aurais pas plus de soin... pas plus de prévenances que cette étrangère en a.

— C'est vrai, affirma Mme Daulieu. Et elle répéta :

— On peut, en toute assurance, compter sur son dévouement.

Mais, depuis un instant, elle écoutait si aucun bruit ne parvenait de la chambre voisine où Jean reposait.

Jacqueline semblait à présent en parfaite santé ; il n'en était pas de même, ainsi qu'Anna naguère l'aurait déclaré à Mme Veriet, du petit garçon.

Celui-ci était plutôt pâlot, chétif, délicat.

Plusieurs fois, de légères attaques convulsives s'étaient produites, qui avaient effrayé vivement les deux femmes.

Le médecin lui-même ne cachait pas son inquiétude.

Ces quinze derniers jours, pourtant, l'enfant avait été tranquille et souriant.

Dans ses grands yeux, pas de manifestation de souffrance.

Mais, après le déjeuner, voici que la grand'mère qui, pour Jean, éprouvait plus que de l'adoration — un véritable culte — avait cru remarquer tout à coup que les menottes du petit garçon étaient plus chaudes qu'habituellement.

La nourrice aussitôt consultée n'avait pu que confirmer cette constatation.

C'était vrai : Jean devrait avoir un peu de fièvre. Son front étant brûlant, il somnolait, ouvrant par instants les yeux puis les refermait aussitôt comme si la clarté l'eût gêné.

De légers frissons le parcouraient.

La nourrice s'était efforcée de rassurer la grand'mère et la mère tout de suite alarmées.

Elle avait dit :

— Après un bon somme, il ne restera rien de ce petit malaise.

Effectivement, l'enfant, couché dans son berceau, s'était endormi. Et après être restées près de lui très longtemps, Gilberte et Mme Daulieu, rassurées, étaient revenues ensemble dans la chambre de la jeune femme.

Depuis, aucun bruit n'était monté de la pièce où la nourrice se tenait auprès du berceau de l'enfant.

Celui-ci dormait encore, ce qui était plutôt rassurant.

Pendant un moment, la grand'mère avait aussi pensé à la joie que, dans quelques heures, allait éprouver Claude en retrouvant son petit Jean.

Et, brusquement, elle fut prise du désir de se rendre dans la chambre voisine où dormait l'enfant.

Elle se levait :

— On n'entend rien, murmura-t-elle, je voudrais savoir si notre petit Jean dort paisiblement.

Gilberte eut un soupir :

— Son indisposition de tantôt sera probablement sans gravité.

— Vous croyez ?

— Espérons-le.

Toutes deux, à pas légers, se dirigèrent vers la porte.

Mais voici que celle-ci, avant qu'elles y fussent arrivées, s'entr'ouvrait.

Voici que la nourrice, le visage contracté, alarmé, apparaissait dans l'entrebâillement.

Et elle exclamait :

— Venez vite, madame, venez vite !

— Qu'y a-t-il ?

— L'enfant !..

— Jean !... Notre mignon ?...

Deux cris, simultanément, jaillissaient déjà de la gorge de la mère et de la grand'mère.

— Jean a une nouvelle attaque de convulsions. Cela vient de le prendre brusquement, sans qu'il ait poussé une plainte. Il somnolait comme depuis quelques heures. Tout à coup, il a eu un frisson soudain, un frisson plus violent que les autres. Et il s'est à demi dressé sur son oreiller, pour retomber tout de suite.

— Oh ! mon Dieu.

La nourrice ajoutait :

— Et cela m'a l'air plus grave qu'aux autres fois.

« J'ai vu souvent des enfants atteints de convulsions.

à-t-il me semble que celles-ci ne sont pas pareilles...

Déjà les deux femmes affolées s'étaient précipitées.

Déjà elles se penchaient sur le petit lit où Jean était étendu.

Et, dans la pâle clarté que tamisaient les rideaux blancs, tirés devant la fenêtre pour protéger le sommeil de l'enfant, elles voyaient celui-ci la tête renversée sur l'oreiller, le visage grimaçant, les yeux révulsés, la bouche ouverte, tordue dans une atroce expression de torture.

Le même cri était poussé de nouveau par toutes deux :

— Jean !

— Mon petit Jean !

Ah !... l'affreux spectacle que celui de ce petit masque de douleur, tiraillé, crispé par des mouvements brusques, saccadés, des paupières, des sourcils, du menton et des lèvres...

Les doigts des deux femmes s'étaient cramponnés aux barres de cuivre du petit lit.

Un instant, elles furent immobilisées, là, comme frappées de stupeur.

...Horrifiées.

Ce fut la grand'mère qui, la première, se reprit :

— Vite... vite, le médecin !

Et Gilberte à la nourrice, d'une voix devenue méconnaissable :

— Appelez Clarine... qu'elle court sans tarder chez le docteur... qu'elle le ramène aussi vite.

Déjà la nourrice obéissait à cet ordre qui venait de lui être donnée... plutôt de lui être jeté par ces femmes éperdues, affolées, se précipitaient.

Ah... oui, cette attaque était assurément beaucoup plus grave, beaucoup plus inquiétante que les autres.

Des minutes tragiques... mortelles s'écoulèrent.

Et la mère et la grand'mère se tordaient les poignets, conscientes de leur impuissance en face de ce mal terrifiant qui venait de s'abattre si soudainement sur leur cher petit.

Elles songeaient que les autres crises n'avaient pas eu cette durée.

...Qu'elles n'avaient pas eu non plus cette violence.

...Et jamais, non plus, le visage n'avait pris ce teint marbré, violacé, effrayant.

Et l'angoisse des deux femmes était sans bornes.

Tout à coup, par la fenêtre entr'ouverte, un bruit de pas précipités monta du jardin.

La grand'mère se précipita vers cette fenêtre.

Et tout de suite, avec un mouvement de joie.

— C'est le docteur, enfin !

— Ah ! que va-t-il dire ! J'ai peur, j'ai peur ! balbutiait Gilberte d'une voix de désespoir.

Quelques secondes plus tard, le praticien pénétrait dans la pièce.

Dès la porte, il eut en apercevant le petit malade, un geste d'effroi qui n'échappa pas aux deux femmes, dont les yeux effarés s'attachaient à lui.

— Docteur... docteur... vite, de grâce, examinez-le et dites-nous...

C'était la grand'mère qui, joignant les mains en un geste d'imploration, jetait ces mots.

— Hélas !

Il hochait tristement la tête.

Et Gilberte, la voix étranglée par l'angoisse :

— Sauvez mon enfant !

Le praticien, après une seconde d'hésitation, répondit :

— Il vous faut avoir du courage, madame.

Un silence mortel pesa pendant un instant.

(A suivre).